

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault - Châteauneuf - Place Clément Krebs  
Désaffectation et déclassement de l'immeuble qui accueillait  
l'école Clément Krebs**

Mesdames, Messieurs,

*La commune de Châtellerault est propriétaire de l'immeuble qui accueillait jusqu'à sa fermeture l'école maternelle Clément Krebs, sis place Clément Krebs à Châtellerault, cadastré section DI n°160 pour une contenance de 1439 m<sup>2</sup> fermée depuis le juillet 2009.*

*Une autre destination y étant désormais envisagée, il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation de l'école Clément Krebs et de prononcer son déclassement du domaine public communal, permettant ainsi à la collectivité d'en disposer librement.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens immobiliers,

**VU** l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

**VU** l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,

**VU** l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'utilisation du domaine privé des personnes publiques,

**VU** la délibération n°11 du conseil municipal du 2 octobre 2008 relative au réexamen de la carte scolaire, et à l'avis du conseil municipal sur la fermeture définitive du 3<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle Clément Krebs,

**CONSIDERANT** que l'école maternelle est fermée depuis le 10 juillet 2009, et que les locaux sont entièrement vacants depuis cette date,

**CONSIDERANT** que cet immeuble n'est plus affecté à l'usage direct du public,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

1°) constate la désaffectation totale de l'immeuble qui accueillait l'école maternelle Clément Krebs, sis place Clément Krebs à Châtellerault, cadastré section DI n°160 pour une contenance de 1439 m<sup>2</sup>,

2°) prononce le déclassement du domaine public communal de l'immeuble qui accueillait l'école maternelle Clément Krebs, sis place Clément Krebs à Châtellerault, cadastré section DI n°160 pour une contenance de 1439 m<sup>2</sup>,

3°) prend acte de la réintégration dans le domaine privé communal dudit bien immobilier, permettant ainsi à la commune d'en disposer librement selon les dispositions réglementaires applicables aux biens relevant du domaine privé des personnes publiques,

4°) autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en l'objet.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6802  
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM



